

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

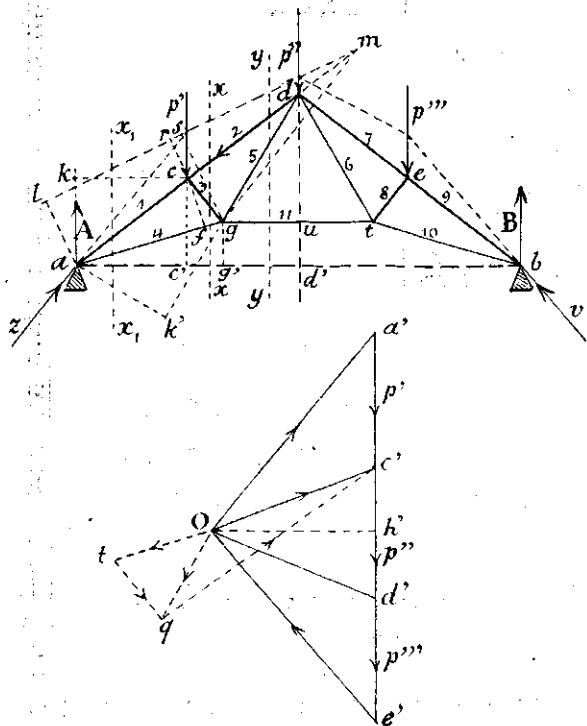
ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS

Considérons maintenant le cas plus particulier où les deux forces quelconques v et z qui faisaient équilibre au premier système sont remplacées par les réactions verticales A et B de deux appuis supportant la construction.

Nous admettons, en outre, que l'ouvrage est soumis à l'action des forces verticales $p'p''p'''$, égales, équivalentes et appliquées aux nœuds de la poutre en c, d et e .



Si nous voulons déterminer comme précédemment les efforts intérieurs développés dans les pièces 2, 3, 4, nous appliquerons encore la méthode des moments statiques, en tenant compte des forces extérieures qui s'exercent à gauche d'une section telle que celle déterminée par la verticale xx .

Prenons d'abord les moments par rapport au point g , des forces extérieures situées à gauche de la section considérée et des forces intérieures développées dans les éléments rencontrés par la verticale correspondante, nous aurons :

$$A \times ag' - p' \times c'g' - (2) \times cg = 0$$

d'où :

$$(2) = \frac{A \times ag' - p' \times c'g'}{cg}$$

Pour obtenir la force (4), nous prendrons les moments par rapport au nœud c formé par la rencontre des deux autres éléments 2 et 3. Nous écrirons ainsi :

$$A \times ac' - (4) \times cf = 0$$

d'où :

$$(4) = \frac{A \times ac'}{cf}$$

Le polygone funiculaire $ap'p''p'''b$ nous permet également de déterminer les moments des forces extérieures en fonction de la distance polaire oh' , si nous remarquons, en effet, que l'expression $(A \times ag' - p' \times c'g')$ n'est autre chose que le moment fléchissant des forces extérieures dans la section déterminée par la verticale du point g . Ce moment est, comme nous le savons, proportionnel à l'ordonnée que l'on obtiendrait en prolongeant la verticale $g'g$ jusqu'à sa rencontre avec le côté correspondant $p'p''$ du polygone funiculaire; désignant cette longueur par $g'g''$, nous aurons, en nous rappelant que le moment est égal au produit de l'ordonnée par la distance polaire oh' :

$$A \times ag' - p' \times c'g' = g'g'' \times oh'$$

et en remplaçant dans l'expression de la valeur de la force intérieure (2) le premier membre de cette égalité par le second, on a :

$$(2) = \frac{g'g'' \times oh'}{cg}$$

De même, en ce qui concerne la force (4), nous remarquons que l'expression $A \times ac'$ n'est autre que le moment des forces extérieures dans la section correspondant à la verticale du point c ; soit $c'p'$ l'ordonnée limitée au contour du polygone, nous aurons :

$$(4) = \frac{A \times ac'}{cf} = \frac{c'p' \times oh'}{cf}$$

Pour déterminer l'effort agissant dans le troisième élément, on procédera de même en prenant les moments par rapport au point d'intersection des deux autres directions, c'est-à-dire par rapport au point a , et nous écrirons :

$$p' \times ac' - (3) \times ac = 0$$

d'où :

$$(3) = \frac{p' \times ac'}{ac}$$

En ce qui concerne l'élément (1), nous considérerons la section xx_1 qui rencontre cette pièce et la pièce (4). Prenant de même les moments par rapport au point g , nous aurons :

$$A \times ag' - (1) \times cg = 0$$

d'où :

$$(1) = \frac{A \times ag'}{cg}$$

Nous pourrions aussi, comme nous l'avons fait plus haut, exprimer cette valeur en fonction du moment des forces extérieures agissant dans la section de la verticale du point g .

Comme les forces extérieures agissant à gauche de la section xx_1 se réduisent ici à la réaction A de l'appui, nous savons que l'ordonnée correspondante du moment développé par cette force dans la section gg' s'obtiendra en prolongeant cette verticale jusqu'à sa rencontre avec le côté ap' du funiculaire prolongé lui-même à droite du nœud p' . Si nous désignons cette intersection par g_1 , le moment établi en fonction de la tension horizontale oh' aura encore pour expression :

$$g'g_1 \times oh' = A \times ag'$$

et en remplaçant l'une par l'autre ces valeurs équivalentes dans l'expression de la force intérieure (1), celle-ci deviendra :

$$(1) = \frac{A \times ag'}{cg} = \frac{g'g_1 \times oh'}{cg}$$

Il nous reste à déterminer les efforts ou forces intérieures qui se développent dans les éléments (5) et (11). Nous utiliserons à cet effet la section correspondant à la verticale yy .

Pour la force 11, nous prendrons les moments par rapport au sommet d , afin d'éliminer de l'équation des moments les deux forces intérieures (2) et (5) qui sont intéressées par la section gg et qui se coupent en ce point. Nous écrivons ainsi la relation :

$$A \times ad' - p' \times c'd' - (11) \times du = 0$$

d'où :

$$(11) = \frac{A \times ad' - p' \times c'd'}{du}$$

En ce qui concerne l'effort développé dans la pièce 5, nous nous servirons du nœud a pour éliminer la troisième force (2) que nous avons d'ailleurs déterminée par une opération précédente. Il viendra donc :

$$p' \times ac' + (11) \times ud' - (5) \times ah' = 0$$

d'où :

$$(5) = \frac{p' \times ac' + (11) \times ud'}{ah'}$$

Les deux moitiés de la ferme étant complètement symétriques par rapport à l'axe vertical $p'd'$, il est évident que les pièces 6, 7, 8, 9 et 10 supportent les mêmes efforts que les pièces correspondantes de la demi-ferme de gauche.

Pour reconnaître la nature de l'effort développé dans chaque pièce, il suffit de considérer les équations des moments. Examinons, par exemple, la relation qui détermine la force (11). Cette expression comprend trois moments.

Le moment $A \times ad'$ est positif par définition, puisque la réaction A , dirigée de bas en haut, tend à faire tourner son bras de levier $d'a$ qu'il faut supposer reporté au point d , dans le sens de rotation des aiguilles d'une montre; le moment $p' \times c'd'$ est, au contraire, négatif, puisque la force p' agissant de haut en bas détermine une rotation de sens contraire autour du centre d . D'autre part, la relation dont il s'agit peut s'écrire :

$$A \times ad' - p' \times c'd' = (11) \times du$$

Cela résulte de ce que nous avons supposé *a priori* que le moment $(11) \times du$ était négatif, ce qui nous avait conduit à écrire :

$$A \times ad' - p' \times c'd' - (11) \times du = 0$$

Or, la première relation est évidemment exacte, car $A \times ad'$ est plus grand que $p' \times c'd'$, pour la double raison que $A = a'h$ est plus grand que p' et que, d'autre part, ad' est visiblement plus grand que $c'd'$. Il en résulte que la différence $(A \times ad' - p' \times c'd')$ est positive, ce qui justifie la première égalité. Celle-ci étant ainsi démontrée exacte, il en est de même de la seconde qui n'est qu'une conséquence de la première; d'où résulte que nous avons eu raison d'affecter du signe négatif le moment $-(11) \times du$.

Or, pour que ce moment soit négatif, il faut qu'il détermine une rotation de sens inverse de celle des aiguilles d'une montre et pour cela que l'effort supporté par la pièce 11 soit dirigé de gauche à droite.

Il faut considérer, en outre, que la force intérieure en cause provient de la réaction de la portion de la pièce située à droite de la section déterminée par le plan vertical mené suivant yy ; cet effort exerce donc une traction sur la section dont il s'agit; la pièce gt est soumise ainsi à un effort de tension et non de compression.

La détermination de la nature des efforts auxquels sont soumises les différentes pièces est très importante, puisque les coefficients de résistance applicables à la traction ou à la compression sont eux-mêmes très différents. C'est pourquoi nous prendrons encore, comme second exemple, le cas de la pièce 5.

Son équation des moments comprend encore trois termes. Il convient de noter que, ce que l'on connaît tout d'abord, ce sont les signes des moments des forces extérieures, puisque les grandeurs, la direction et le sens de ces forces sont des quantités données.

Ainsi le moment $p' \times ac'$ est positif, car la force p' agissant de haut en bas tend à faire tourner son bras de levier ac' dans le sens de rotation horaire. En second lieu, nous connaissons maintenant le sens de la force intérieure (11) et nous voyons que son moment par rapport au centre a est positif; enfin les deux premiers moments étant positifs ne peuvent être équilibrés que par un moment négatif, donc c'est avec raison que nous avons affecté du signe moins le terme $-(5) ah'$.

Mais pour que ce moment soit négatif, il faut que l'effort agissant à droite de la section yy soit dirigé de bas en haut; donc la pièce 5 ou gd est encore soumise à un effort de tension.

Il existe une autre méthode indépendante des théories précédentes et qui permet de déterminer, par de simples constructions graphiques, également les forces intérieures développées dans les poutres ou fermes soumises à des efforts tels que ceux admis dans les exemples précédents.

Elle consiste à déterminer la résultante des forces extérieures appliquée à chaque nœud de la ferme et de la décomposer suivant les directions des diverses pièces qui aboutissent aux nœuds correspondants. Les composantes prises en signe contraire donneront la valeur des forces intérieures cherchées.

Cette décomposition se fera en commençant par le point a , par exemple. En ce point agit seulement la force A qui n'est autre que la réaction en ce même appui. On décomposera donc cette force A suivant les deux directions ac et ag , ce qui fera connaître les forces intérieures (1) et (4).

Au nœud c s'exercent les forces p' et (1) que nous connaissons; nous chercherons la résultante de ces deux forces et nous la décomposerons suivant les directions 2 et 3 et ainsi de suite en considérant les différents nœuds de l'ouvrage.

Cette méthode est beaucoup plus rapide que les précédentes, aussi a-t-on avantage à l'utiliser lorsque la poutre n'est soumise qu'à l'action de forces constantes.

DYNAMIS.

L'ARCHITECTURE HÉLIOTROPIQUE ET L'HÉLIOTHÉRAPIE

Pas encore au point, cette architecture *nouveau jeu* est appelée peut-être à prendre un essor important. Si l'ardeur d'un soleil brûlant est à éviter, nous trouvons agréables et salutaires ce qu'on appelle vulgairement les bains de lézard, soit au sortir de l'hiver, soit à l'automne. Aux cures d'air, à l'hydrothérapie, la médecine ajoute l'héliothérapie. Sanatoriums, thermes ont été construits avec soin. Des recherches faites en ce sens, il en est résulté une adaptation des locaux aux besoins, et cela, se généralisant, procure satisfaction. Il reste à trouver le moyen de faire visiter à volonté le home par le soleil, tueur de microbes.

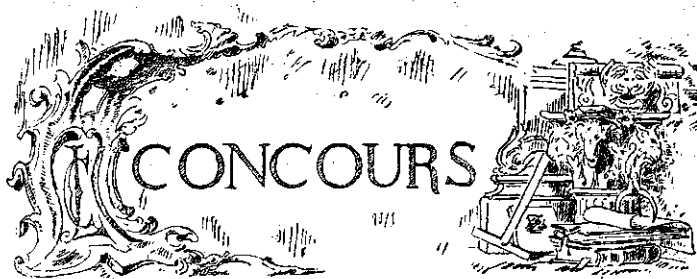
Utopie! la ville tournante! la ville où toutes les maisons montées sur pivots présenteraient leurs façades au soleil pendant la durée de sa course! C'est aussi irréalisable que les villes en longueur, placées bout à bout tout le long du territoire, de façon que dans la rue circule la civilisation et que la véritable campagne se trouve de l'autre côté des maisons. Mais la villa *tournesol*, si elle n'est pas déjà créée, existera bientôt. Des idées ont été échangées à cet égard entre médecins et architectes, et le public en a été averti. Ce sera, certes, une curiosité de voir une maison édiflée sur un plancher mobile, constamment en mouvement, présentant à l'œil du passant un aspect toujours différent. Le confort maximum ne sera-t-il pas atteint? Cela est probable. Le soleil est-il gênant, les chambres habitées sont tournées au nord; au contraire, en une autre saison, les habitants auront de loisir de s'exposer pendant tout le jour aux caresses bienfaisantes, sans même avoir conscience du mouvement,

que les ingénieurs sauront rendre aussi doux que celui qui emporte la terre dans l'espace.

D'un autre côté, l'utilisation des rayons du soleil au profit de certaines maladies sera chose faite. Le moyen manquait parfois de suivre à la lettre les conseils médicaux, l'architecture héliotropique l'apporte.

Aux anémiés, chlorotiques, scrofuleux, tuberculeux, conviennent les rayons rouges ou blancs, aux ophtalmiques il faut les rayons verts ou fuligineux, tandis que les rayons bleus, violets guérissent les lupus. Dès lors, l'héliothérapie est trouvée. Une maison divisée en plusieurs compartiments, chacun munis de verres ou écrans de couleurs appropriées, hospitalisera les malades le plus convenablement possible. Ce n'est plus qu'une affaire de détails. Le soleil est capté, si l'on peut emprunter cette expression à la houille blanche. Qui sait si des résultats inattendus, ou tout au moins imprévus, ne sortiront pas de ces essais prochains, pour le bien de l'humanité ?

A. TUOTIOP.



LYON

APPRENTIS SERRURIERS

Le Conseil d'administration du Syndicat des maîtres serruriers de Lyon et de la Région a décidé de faire son troisième concours d'apprentis serruriers. La Commission chargée de leur faire subir les épreuves fera exécuter aux concurrents une pièce de forge et une pièce de lime.

Ce concours aura lieu dans le courant du mois d'avril 1910. Les concurrents qui veulent prendre part au concours de première année ne devront pas avoir plus de treize mois d'apprentissage à fin mars 1910, ceux de deuxième année, vingt-cinq mois à fin mars 1910, et ceux de troisième année, trente-sept mois à fin mars 1910.

Ce concours, comme les précédents, comprendra une partie de dessin et une partie orale; diverses questions seront posées aux apprentis sur la composition des serrures et autres ferrures, sur le cubage, le poids des métaux, etc., etc.

Les apprentis devront se faire inscrire au plus tôt au Bureau du Syndicat, rue des Marronniers, 8, tous les mardis, de 6 à 8 heures du soir. Les apprentis peuvent également se faire inscrire tous les jours vers le secrétaire du Syndicat, M. Passinge, maison Queyras, rue Neuve, 6. Les prix seront encore plus importants et plus nombreux que l'année précédente. Le Syndicat compte sur le dévouement de tous ses membres « pour contribuer à l'amélioration de l'apprentissage, afin de faire de bons ouvriers connaissant et aimant bien leur métier, conscients de leurs devoirs, aussi bien que de leurs droits ».

ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE FRANCE

MANIVELLE DE SURETÉ

L'Association des Industriels de France contre les Accidents du travail ouvre un concours pour la création d'une manivelle de sûreté destinée aux appareils de levage et aux moteurs à explosion.

Les concurrents devront faire parvenir, avant le 1^{er} février 1910, une notice descriptive complète de la disposition qu'ils présentent au concours, avec dessins à l'appui.

La Direction dispose d'un prix de 1.500 francs, qui pourront être décernés au concurrent placé au premier rang, ou être divisés entre plusieurs concurrents.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège de l'Association, 4, boulevard Saint-André, à Paris.

BERNE

MONUMENT COMMÉMORATIF DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

Le Gouvernement fédéral helvétique vient d'instituer un concours pour l'érection, à Berne, d'un monument commémoratif de l'Union télégraphique internationale.

Ce concours est doté de plusieurs prix représentant une somme de 20.000 francs. Il sera clos le 14 août 1910.

Tous les projets devront être adressés à la Commission spéciale nommée à cette occasion, au Palais Fédéral, Pavillon central, à Berne.

SAINT-ÉTIENNE

ARCHITECTE DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ

Un concours sur titres est ouvert à Saint-Etienne pour la nomination d'un architecte chargé de la construction de l'hospice de la Charité.

Seuls pourront y prendre part les architectes exerçant dans le département de la Loire.

ALIMENTATION DES IMMEUBLES EN EAU POTABLE

(Règlement sanitaire. — Article 26)

La Chambre syndicale rappelle à ses adhérents qu'aux termes du nouvel article 26 du Règlement sanitaire, les propriétaires « dont les maisons ont accès sur des voies publiques ou privées parcourues par une canalisation d'eau, doivent être reliées par un branchement spécial desservant tous les étages. Ce branchement devra : ou aboutir sur chaque évier, ou bien alimenter les robinets de palier à l'usage commun des locataires de chaque étage ».

Contrairement à l'ancien article 26, dont la Chambre syndicale des Propriétés Immobilières a obtenu la modification à la suite du pourvoi qu'elle avait formé à ce sujet devant le Conseil d'Etat, et surtout des démarches effectuées par ses Comités de quartier auprès de l'Administration municipale, le nouvel article 26 laisse toute latitude entre l'installation de branchements sur chaque évier ou celle des robinets de palier à chaque étage.

La Chambre syndicale rappelle, en même temps, qu'il y a obligation pour les propriétaires à se conformer au plus tôt aux dispositions de cet article. Ils s'exposeraient, dans le cas contraire, à des procès-verbaux de contravention.

Les propriétaires, adhérents ou non de la Chambre syndicale, qui auraient besoin de renseignements, sont invités à se présenter dans ses bureaux, 72, rue Pierre-Corneille, où il leur sera donné tous avis utiles.

NÉCROLOGIE

Henri DESPIERRE

Nous aurons eu, cette année, une longue série de deuils dans le monde des architectes : le 3 courant, nous apprenions la mort subite de M. Henri Despierre, qui, quelques heures auparavant, prenait part avec ses collègues aux travaux de la séance mensuelle de la Société Académique d'Architecture, où il avait été admis le 3 juillet 1881, et dont il avait été trésorier pour l'exercice 1889-1890.

Henri Despierre, né à Bourg, le 6 octobre 1835, avait commencé ses études architecturales chez son père, puis chez Ch. Martin, architecte départemental de l'Ain. Après avoir travaillé quelque temps à Paris en amateur, il était entré à Lyon chez Henri Feuga, dont il devint et resta l'associé jusqu'à la mort de celui-ci, en 1884.

Ses travaux d'architecture comportent une suite importante : parmi les plus considérables, il y a lieu de citer l'installation du Crédit Lyonnais dans le Palais du Commerce, dans la plupart de ses agences de la région, ainsi que de plusieurs autres importants établissements de crédit ; restauration de châteaux à Cornod (Ain), en collaboration avec Feuga, de Bramafan à Sainte-Foy-les-Lyon, de Belmont (Savoie), à Denicé, à Montbrison ; nombreuses villas ; tribunes du champ de courses et Grand Cercle International à Vichy ; Caisse d'Épargne de Givors ; églises, chapelles ; maisons à Lyon ; grande brasserie Georges, rue Thomassin ; maisons d'écoles à Oullins, Brindas, Saint-Jean-de-Toulas, Cerdon ; mairies de Lompnes et Chalay (Ain), etc.

Ancien maire de Saint-Genis-Laval, administrateur de la Caisse d'Épargne et du Mont-de-Piété de Lyon, M. Despièrre était membre du Conseil départemental des bâtiments civils.

Ses obsèques ont eu lieu à Lyon et l'inhumation à Saint-Genis-Laval, au milieu d'une grande affluence composée des personnalités de l'Administration et de ses confrères.

Victor FOURNIER

Nous avons appris avec un profond regret la mort de M. Victor Fournier, fondateur et président du Conseil d'administration de l'Agence Fournier, administrateur du Chemin de fer Lyon-Croix-Rousse, conseiller municipal de Charbonnières, officier de l'Instruction publique, décédé à l'âge de soixante-dix-sept ans.

C'était un homme affable et bon, chez lequel, aux manières les plus courtoises, s'alliait une grande fermeté unie à une profonde expérience des affaires, qu'il mettait au service de ceux avec qui il était en relations. Il avait, bien avant qu'elle soit entrée dans les mœurs commerciales, le sens de la publicité, et grande est la part qui lui revient dans les succès que recueillit le commerce lyonnais de la réclame sous toutes ses formes auxquelles on a maintenant recours.

Par son intelligence, son labeur et son énergie, M. Victor Fournier avait su conquérir à Lyon une haute situation. Il emporte avec lui l'estime de tous ceux qui le connurent.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — La construction d'un groupe scolaire est projetée au *Cap-d'Ail-la-Turbie* ; la dépense est de 65.000 francs.

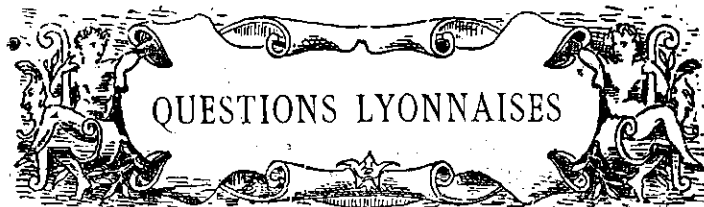
CANTAL. — Le Conseil municipal d'Aurillac a approuvé le projet dressé par l'ingénieur en chef du département pour l'adduction des eaux de Velzie à Aurillac ; ces travaux sont évalués à 1.350.000 francs.

DOUBS. — Dans la commune de *Malbuisson*, les travaux communaux seront mis prochainement en adjudication : construction du chemin rural de Malbuisson au lac de Saint-Point, sur une longueur de 450 mètres, 5.720 francs ; extension du réseau des fontaines publiques et améliorations diverses de détails sur l'ancien réseau, 15.000 francs ; réfection du lit d'une source d'eau potable et construction d'un mur étanche, 4.800 francs.

DRÔME. — La Ville de *Die* a affecté un crédit de 200.000 francs à la construction d'un groupe scolaire, quartier du Pollat.

HAUTES-ALPES. — Le département des Hautes-Alpes est autorisé à emprunter une somme de 59.215 francs, exclusivement applicable aux travaux des chemins vicinaux à subventionner pendant l'année 1910.

HAUTE-SAÛNE. — Prochainement, aura lieu, à la Préfecture de *Vesoul*, l'adjudication des travaux de construction d'une rigole de remplissage du réservoir du Ban de Champagny, 410.000 francs.



LA

RECONSTRUCTION DE LA GARE DE PERRACHE

Les Voies ferrées lyonnaises et le développement de la ville de Lyon.

Dans notre dernier article, nous avons donné des explications assez détaillées sur les principaux projets concernant le déplacement des voies ferrées lyonnaises et de la station centrale.

Le plan que nous publions aujourd'hui montre d'une façon suffisamment claire, croyons-nous, quelles seraient les conséquences des changements proposés au point de vue du développement de la ville et comment se raccorderaient les différentes lignes aboutissant à la future grande gare.

On voit que les dispositions actuelles sont représentées par les tracés ci-après :

B — T — S — O — P — R, du tunnel Saint-Irénée à la gare de Genève et lignes aboutissantes par les gares de Perrache et de la Mouche.

B — T — S — N — J — L, du même point à la gare de Saint-Fons de la direction de Marseille.

B — T — S — N — J — M représente l'itinéraire *vid* Grenoble.

B — D — E — Z est la ligne de la presqu'île qui part du pont de la Quarantaine, passe à Oullins et continue sur Givors, etc.

R — Q est le tronçon terminus de la ligne de Crémieu.

Ceci posé, examinons les trois propositions envisagées dans notre précédent article.

1° *Projet Comberousse (dit n° 1).*

On sait qu'il comporte la suppression de la gare actuelle de Perrache et, partant, l'énorme barrière qui coupe la presqu'île en deux, entre le pont de la Quarantaine et la gare à marchandises de la Mouche.

Par contre, le projet en question prévoit une nouvelle ligne qui, partant de l'extrémité de la presqu'île en se détachant en E des voies de Saint-Etienne, traverserait le Rhône sur un nouveau pont, F G, et rejoindrait, en J, les lignes actuelles de Marseille et de Grenoble, après avoir contourné les abattoirs de la Mouche. D'autre part, un raccordement en sens inverse relierait ce tracé par N O à la gare des Brotteaux, et un autre, H X Z souderait l'ensemble avec la direction de Givors-Saint-Etienne par un autre pont sur le fleuve, ce qui permettrait la jonction des lignes en dehors de la station centrale.

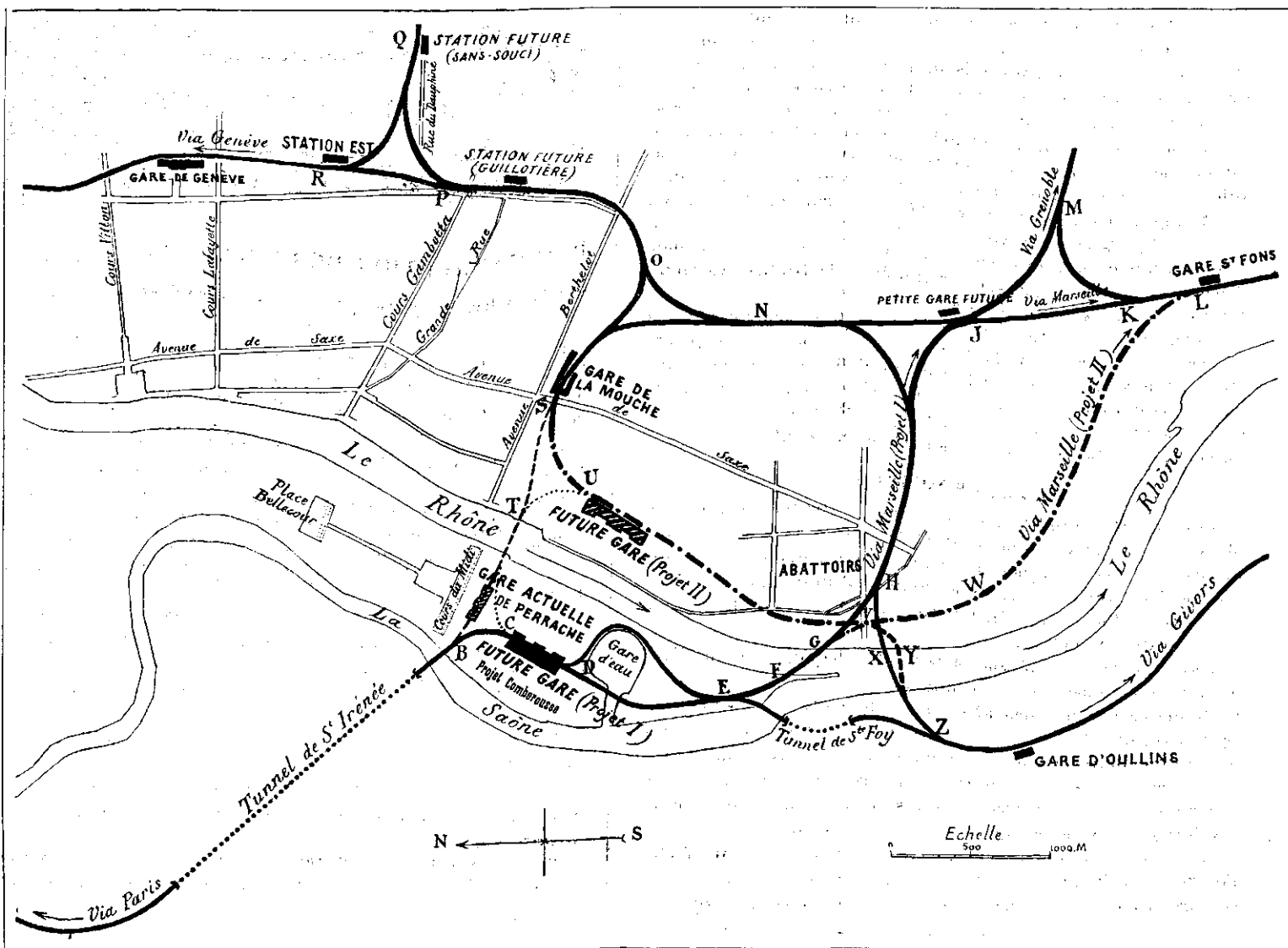
Bien entendu, on éviterait avec soin la création d'une nouvelle barrière en établissant en tranchée les voies projetées, les niveaux des artères existantes ou à créer étant relevés en conséquence.

La nouvelle grande gare serait établie, comme il a été dit en C D, parallèlement aux rivières, en façade sur le cours Charlemagne. Si l'on désirait établir une jonction simple directe avec la gare de la Mouche, en utilisant le pont actuel sur le Rhône, il serait peut-être possible de remanier les niveaux aux abords du cours du Midi et du cours Charlemagne, de façon à éviter le raccordement en viaduc.

Projet n° 2.

La future station principale serait établie, comme nous l'avons dit, en partie sur l'emplacement de l'ancien fort de la Vitriolerie.

Le raccordement direct entre la Mouche et le pont de la



TRACÉ DES VOIES FERRÉES POUR LA RECONSTRUCTION DE LA GARE DE PERRACHE

Quarantaine serait de toute façon supprimé, et l'on ne pourrait raccorder à la grande gare la ligne venant de la presqu'île, supposée prolongée sur la rive gauche du Rhône, les abattoirs gênant toute combinaison de ce genre.

Dans cette combinaison, tous les trains à voyageurs venant de Paris et ayant à s'arrêter à Lyon devraient donc emprunter le tunnel de Saint-Clair et passer par la gare des Brotteaux avant d'aboutir à la station centrale de la Vitriolerie.

Les jonctions entre cette dernière et les lignes principales se feraient de la façon suivante :

Le tracé U V W L, pour la direction de Marseille.

Le parcours U V Y Z, pour Givors, Saint-Etienne et la rive droite du Rhône.

Le circuit U S N J M conduirait les trains à la ligne de Grenoble.

Et les directions de Paris et de Genève devraient emprunter les voies U S O P R.

Dans ces conditions, les voies de la presqu'île ne serviraient qu'à la jonction directe entre la gare de Vaise et Marseille, ainsi qu'entre cette gare et la direction de Givors-Saint-Etienne, par le tunnel de Saint-Irénée et la ligne E F G V W L, en évitant le passage par la station principale. Un second pont sur le Rhône devrait être en tout cas établi pour relier la gare centrale de la Vitriolerie avec les lignes de la rive droite du Rhône par Oullins.

SINED.

BANQUET

DE

l'Union Architecturale de Lyon

L'Union architecturale de Lyon, pour ignorées que soient ses séances mensuelles dont ne sont point publiés de comptes rendus, n'en exerce pas moins, dans la sphère des jeunes architectes, une influence salutaire et de confraternelle solidarité, qu'il est d'usage de célébrer à l'issue du banquet annuel. Le Président, M. Péhu, s'en est ainsi acquitté, au banquet qui a eu lieu au Café Neuf, le 4 courant ; aux Présidents de la Société académique d'Architecture, du Syndicat des Architectes, de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, etc., le Président, les membres du Bureau et la plupart des membres actifs et honoraires faisaient le plus cordial accueil.

M. PÉHU, PRÉSIDENT DE L'UNION ARCHITECTURALE.

Messieurs,

Pour la seconde fois, le soin incombe à votre Président de vous adresser quelques paroles aimables et de vous remercier de la confiance que vous lui avez accordée pendant ces deux années, confiance qu'il n'avait pas méritée peut-être, mais dont il s'honore néanmoins.

Comme les années précédentes, nous nous retrouvons exacts et en aussi grand nombre autour de cette table, à cette réunion

comme toujours empreinte de cordialité et de bonne camaraderie.

Je salue à mes côtés notre éminent confrère, M. Cahuzac, le sympathique Président de la Société Académique d'Architecture, qui a bien voulu, malgré ses nombreuses occupations, nous consacrer une de ses soirées et apporter ainsi à notre jeune Société le témoignage de la sollicitude et de l'intérêt que nous portent nos aînés dans l'art de la bâtisse. Nous le remercions de grand cœur et souhaitons de le voir devenir un de nos convives assidus.

J'adresse un souvenir douloureux et ému à un de nos aimables et sympathiques confrères, qui aurait pu être ici ce soir : M. E. Riboud, président du Syndicat des Architectes du Rhône, emporté à la fleur de l'âge par un tragique accident encore présent à la mémoire de tous. Malgré cette disparition, cette Société est représentée parmi nous par M. Marius Jacquet, son vice-président.

M. Jacquet est un des nôtres : il fut notre président. Chacun de nous a conservé un excellent souvenir des bonnes soirées passées en sa compagnie. Il sait combien il nous est sympathique et combien sa présence nous est agréable. Je le remercie sincèrement d'avoir bien voulu accepter notre invitation, pour affermir les bonnes relations existant entre le Syndicat des Architectes et l'Union.

Nous avons convié également M. Pétavir ; mais l'honorable Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, retenu chez lui par la maladie, s'est fait excuser. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Cependant, il a bien voulu, pour représenter la Chambre syndicale, déléguer le secrétaire de cette organisation, M. Jullien, à qui je souhaite la bienvenue. Je me permets de le charger de transmettre à la Chambre syndicale des Entrepreneurs les sentiments d'estime et de sympathie que nous professons pour ses membres.

M. Théodore, le dévoué directeur de la *Construction Lyonnaise*, est un assidu de nos banquets. Chaque année, il vient au milieu de nous, parler de ce que nous pourrions publier dans nos *Annales* et nous donner quelques précieux conseils au sujet de notre petite publication, à laquelle nous attachons beaucoup d'importance. Merci à lui de l'intérêt qu'il porte à notre Société.

Dans le cours de cette année, l'ami Duclos nous a quittés pour entrer à l'Académie. Nous le félicitons de son avancement et lui savons gré de ne pas nous avoir complètement abandonnés ; il reste parmi nous comme membre honoraire.

Quelques jeunes confrères sont venus, en trop petit nombre, hélas ! grossir nos rangs un peu claiemés voici un an ou deux : M. Heinzelmann, de retour à Lyon après nous avoir quelque peu déserté pour moissonner des lauriers à Paris, et MM. Bernard et Gorgin. A tous, je souhaite la bienvenue et les assure du meilleur accueil parmi nous.

Deux membres correspondants ont été inscrits au tableau de la Société : MM. James et Combet.

Que beaucoup de jeunes confrères imitent leur exemple et viennent se faire admettre à notre Société, un peu délaissée en ces dernières années.

Qu'ils ne se rebutent pas parce que l'Union ne leur offre pas immédiatement d'avantages matériels palpables ; elle leur offre mieux : des relations sûres de bonne camaraderie, de la solidarité, de l'intérêt réciproque et de bons conseils. C'est le but amical que poursuit notre Société, et tous ses efforts tendent à ne pas s'en départir.

Les relations nouées au cours de la prime jeunesse sont durables ; elles laissent derrière elles de bons souvenirs que l'on se remémore agréablement à l'automne de l'existence. Nos réunions sont simples, sans appareil. On y bavarde à son aise ; chacun y formule son opinion, y défend ses idées et ses principes, et il est loisible à tous d'en tirer profit à sa guise.

J'ose donc espérer que mon appel sera entendu et qu'un souffle d'émulation passera parmi nos jeunes confrères, qui les poussera vers l'Union Architecturale.

Cette année, notre sortie d'été a eu pour but Poules, le château de Chênelette et le col des Echarmeaux.

Nous devons avouer que nous n'avons pas beaucoup augmenté notre bagage de connaissances professionnelles à contempler les fragments d'architecture que nous avons eus sous les yeux.

Au château de Chênelette, quelques jolies collections de meubles anciens ont retenu notre attention.

Mais, en revanche, nombreux en cette promenade, nous avons admiré de beaux sites, contemplé de vastes horizons, en un mot, fait une jolie excursion, dont le charme était encore rehaussé par la présence des jeunes épouses de nos sociétaires, admises pour la première fois cette année à la sortie annuelle.

J'espère que, l'an prochain, votre nouveau Président, l'ami Flahaut, vous fera contempler d'aussi beaux sites, mais y ajoutera la vue de nombreux spécimens architecturaux dignes de captiver vos regards.

A la fin de mon mandat, j'ai un devoir agréable à remplir : celui d'exprimer de sincères remerciements à tous mes collaborateurs qui ont eu à cœur de faciliter ma tâche : l'ami Flahaut, toujours dévoué et toujours sur la brèche, qui va, à partir de main-

tenant, présider aux destinées de l'Union ; Desvignes, fidèle à nous apporter les comptes rendus des séances ; Bonnetin, qui n'a garde d'oublier les convocations aux séances ; Garcin, qui, la pipe aux dents, corrige consciencieusement les épreuves de nos *Annales* ; Paume, qui serre la caisse sous son bras et est un comptable scrupuleux.

Quant au référendaire, l'ami Bellin, nul mieux que lui ne s'entend à l'élaboration d'un menu, et les gastronomes d'entre nous ont toujours été satisfaits de ses services.

A tous, je renouvelle mes sincères remerciements. Vous allez d'ailleurs les retrouver tous, chacun au poste qui lui convient, dans la composition du Bureau de l'Union pour l'année prochaine.

Je termine, Messieurs, car je m'aperçois que mon bavardage dure trop.

Je lève mon verre à la Société Académique, au Syndicat des Architectes, à la Chambre syndicale des Entrepreneurs et je bois à la prospérité de l'Union et de tous ses membres.

M. L. CAHUZAC, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE déclare que ses sympathies pour l'Union sont assez connues pour qu'il lui soit permis d'être dispensé de faire un discours ; mais que, reçu au titre de Président de la Société Académique, il ne peut moins faire que d'assurer que le dévouement de cette Société est acquis aux membres de l'Union : « Vous êtes, dit-il, l'élément indispensable et complémentaire de l'Académie ; c'est chez vous que nous puisons la jeunesse, avec ses éléments de travail, ses illusions que nous n'avons plus. » Puis il exprime les raisons pour lesquelles il a accepté avec joie l'invitation : il a plaisir à refaire connaissance avec ceux des membres de l'Union qui l'ont eu comme professeur ; il rappelle avec humour quelques souvenirs de ces années déjà lointaines. Il prodigue les conseils et les encouragements aux jeunes qui viennent aux écoles du soir et qui ont besoin de ne jamais perdre un instant ; car, en même temps qu'ils gagnent leur existence, il faut qu'ils apprennent ; aussi l'Académie n'oublie-t-elle pas qu'elle doit leur faciliter la voie aride de leur profession et s'efforce-t-elle de faire pour cela le plus possible par les concours et les encouragements. Il termine en portant la santé du président sortant, du nouveau président et des deux bureaux qui se succèdent.

M. MARIUS JACQUET, PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ARCHITECTES.

Messieurs et chers Camarades,

Au nom du Syndicat des Architectes du Rhône, je vous remercie de l'aimable invitation que vous nous avez faite d'assister au banquet annuel de l'Union Architecturale de Lyon.

Une circonstance tragique nous prive de la présence de notre ami Riboud, qui eût été bien mieux qualifié que moi pour représenter le Syndicat, ce qui ne m'eût pas empêché d'être à ses côtés.

Néanmoins, j'ai accepté avec plaisir cette mission, sûr que j'étais de me retrouver avec tous ces bons camarades d'autrefois, alors que, plus jeune, je fréquentais assidûment l'Union, et c'est toujours avec émotion que je me rappelle les bonnes années que nous avons passées ensemble.

Que de chemin parcouru depuis l'époque où l'Union se réunissait dans un café de la place de l'Hôpital ! De plus anciens que moi encore se souviennent même d'autres cafés où l'Union se réunissait à ses débuts. Enfin, de cafés en cafés, de déménagements en déménagements — car il semble qu'autrefois, le changement de local et le déménagement des archives faisaient partie de chaque période de présidence. — L'Union est arrivée à être chez elle.

Que de souvenirs accumulés dans nos excursions annuelles, en remontant en arrière, nous voyons défiler Tournus, Mâcon, le Creusot, Vienne, le Puy, Bourg, la Chaise-Dieu, Cluny, les châteaux de la Touraine, etc., etc. Nous revoyons même l'Union accoster en Angleterre. C'était alors un bien bon temps.

Cela nous fait souvenir aussi des amis dont, fort heureusement, peu ont disparu, grâce au privilège de l'âge.

Parmi ceux-ci, qui ne se souvient de Court, le président éphémère qui ne reparut jamais depuis le jour où, très ému d'avoir été appelé par ses amis à la présidence de la Société, il jura ses grands dieux d'être le plus assidu des membres de l'Union, ce fut son chant du cygne, car, depuis ce jour, on ne le revit plus, et l'Union continua son chemin.

Et les *Annales* ! Que de transformations n'ont-elles pas subies, que de souvenirs dans ces croquis d'autrefois, dont la signature évoque les anciennes camaraderies. De simples et modestes, elles sont devenues luxueuses. Or, ce sont précisément ces transformations successives qui nous les rendent chères, en raison des souvenirs de jeunesse qu'elles évoquent, du joyeux chemin parcouru ensemble, qu'elles font revivre lorsque, dans les moments de délassement, on se plait à les feuilleter.

Comme je vous le disais il y a quelques années, la jeunesse fait partie de l'Union. Une année que j'avais l'honneur de présider le banquet annuel et que je ne pouvais citer les travaux que nous avions faits, et pour cause, car, cette année, il paraît que

nous n'étions pas en train; mais, si nous n'avions rien fait de sérieux, nous avions passé de bons moments, je vous conseillai de rester jeunes le plus longtemps possible. Je vois avec plaisir que vous avez suivi ce conseil et que, si les années se sont écoulées, la gaieté n'a pas perdu ses droits.

Je souhaite qu'il en soit ainsi pendant longtemps, et que nous, les anciens, nous puissions venir encore nous retremper dans votre atmosphère de jeunesse et dans nos vieux souvenirs.

Messieurs, je lève mon verre à la santé et à la prospérité de l'Union et à son éternelle jeunesse.

M. JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS, présente les excuses de M. C. Pétavit, président, que son état de santé a empêché d'assister à cette réunion. Il est heureux d'avoir été désigné pour exprimer toute la sympathie de la Chambre syndicale pour toute l'architecture en général et, en particulier, pour cette Société qui représente l'avenir de cette belle profession. Il boit à l'union toujours plus étroite des Entrepreneurs et de tous les éléments de l'architecture.

M. LOUIS ROGNAT rappelle qu'il est peut-être le plus ancien parmi les membres fondateurs de l'Union; c'est dans ses *Annales* qu'il a fait ses débuts comme écrivain. Depuis cette époque lointaine, l'Union n'a pas cessé d'être la pépinière d'où est sortie l'élite de la profession, et il est convaincu que l'École des Beaux-Arts et l'École régionale d'Architecture qui a donnée déjà de si brillants résultats, contribueront, par la fusion de leurs éléments avec ceux de l'Union, à maintenir le bon renom de l'architecture lyonnaise.

M. O. THÉODORE, ADMINISTRATEUR DE la Construction Lyonnaise.

Depuis que votre aimable président a pris la peine de venir en personne me convier à votre réunion gastronomique, je suis en proie au plus violent remords: j'ai accepté sans façon une invitation si cordialement faite, mais depuis, pris de scrupules, je cherche en vain quels titres ont pu me mériter une aussi flatteuse faveur. J'ai parcouru tous les numéros de cette année de la *Construction Lyonnaise* et je n'y ai pas trouvé trace de la moindre communication de l'Union Architecturale; ce n'est donc pas pour services directement rendus à votre intéressante Société que j'ai été admis au milieu de vous: vous avez sans doute voulu, avec un désintéressement qui vous honore, témoigner votre considération pour une publication lyonnaise qui s'efforce d'être utile, dans la plus large mesure, aux diverses branches d'une vaste corporation à laquelle vous êtes de tout cœur attachés. Je suis heureux de vous en remercier, puisque j'y trouve l'occasion de lever mon verre à votre santé, Monsieur le Président, à celle du nouvel élu, M. Flahaut, au bureau actuel et à celui que vous venez d'élire, à la prospérité de l'Union Architecturale, à la réussite et au succès de chacun de ses membres.

Conformément à la tradition, après le tirage d'une tombola aux lots les plus variés, une partie artistique avec attractions diverses terminait cette agréable soirée où se resserrèrent les liens de bonne camaraderie qui animent les membres de la jeune Société amicale.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Bureau de l'Union architecturale de Lyon.

Dans sa réunion du 1^{er} décembre courant, l'Union architecturale a procédé au renouvellement de son bureau pour les années 1910-1911. Ont été élus:

Président : M. FLAHAUT;
Vice-Président : M. GARCIN;
Secrétaire : M. BONNETIN;
Secrétaire-adjoint : M. CHANAUX;
Trésorier : M. DESVIGNES;
Archiviste : M. BELLIN;
Référéndaire : M. GORGIN.

Distribution des récompenses de la Société académique d'Architecture.

Nous rappelons que la distribution des récompenses de la Société académique d'Architecture de Lyon aura lieu dimanche 19 courant, à 4 h. 1/2, dans la Salle des Réunions industrielles, au Palais du Commerce, et qu'une Conférence

sera faite par M. Herriot, maire de Lyon, sur la crise de l'apprentissage. Les envois faits pour les Concours d'architecture, d'archéologie et d'art décoratif organisés par la Société, seront exposés au Palais des Expositions, quai de Bondy, du 16 au 19 courant.

Le Salon de la Société lyonnaise des Beaux-Arts en 1910.

Le Comité de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts a fixé au jeudi 17 février 1910 l'ouverture de la 23^e Exposition, au Palais municipal du quai de Bondy.

Suivant les ressources de la Société, la Tombola-Répartition sera de 8 à 12.000 francs.

Les envois des artistes de Lyon seront reçus au Palais municipal, aux dates suivantes:

1^o Sections de peinture, aquarelle, dessins, etc., les 17, 18 et 19 janvier, de 9 heures à 5 heures.

2^o Sections de sculpture, architecture et arts décoratifs, les 26, 27 et 28 janvier, de 9 heures à 5 heures du soir.

Les règlements et des notices sont à la disposition des intéressés, au siège social, 24, rue Confort, et chez les encadreurs et marchands de tableaux.

Élection au Conseil de Prud'hommes de Lyon.

Ensuite du second tour de scrutin qui a eu lieu pour l'élection d'un conseiller prud'homme ouvrier (bâtiment et industries diverses, 3^e catégorie), M. CLERGÉ a été élu par 107 voix sur 112 votants et 788 inscrits.

Décoration de la salle Rameau.

La *Construction lyonnaise* a rendu compte, dans son numéro du 1^{er} juin dernier, du concours du premier degré en vue de la décoration du fond de la scène de la salle Rameau, dont le prix de 20.000 francs est constitué par les arrangements du legs Chenavard, à distribuer tous les dix ans.

Les cinq projets retenus, ceux de MM. Gaborit, Victor Koes, Mangier, Tapissier et Tony Tollet, établis grandeur d'exécution, avec un morceau au choix de l'artiste, d'au moins 2 mètres, devaient être déposés à l'Hôtel de Ville, le 15 courant.

Le Maire propose au Conseil municipal de voter un crédit de 4.000 francs, destiné à indemniser de leurs dépenses matérielles les artistes concurrents, à l'exclusion de celui dont le projet sera exécuté.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 28 décembre 1909, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56, à deux heures, pardevant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, n^o 1, d'une parcelle de terrain située rue Tête-d'Or, entre le boulevard du Nord et la rue Montgolfier (masse n^o 7 bis, aux Broteaux).

Surface: 210 mètres 70 décimètres carrés. — Mise à prix: 21.070 francs, soit 100 francs le mètre carré, plus 2.000 francs pour la quote-part afférente à la cour commune à créer.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56.

Pour écrire aisément.

Dès qu'on s'est servi du porte-plume à réservoir, on ne conçoit guère l'usage des plumes ordinaires. Parmi les modèles qui sollicitent le choix de tous ceux qui écrivent, il en est un particulièrement indispensable à examiner. C'est l'ONOTO, qui, se remplissant automatiquement en trois secondes, sans compte-gouttes, avec n'importe quelle bonne encre, peut écrire vingt mille mots sans recharge d'encre; de plus, progrès important, il ne laisse jamais échapper une goutte d'encre, même placé dans une position quelconque.

Ayez toujours un ONOTO dans la poche.

Demande d'emploi.

Employé de métreur, ayant travaillé chez métreur à Nancy, demande emploi chez entrepreneur de Lyon ou banlieue. Marié, 29 ans. Bonnes références. S'adresser M. Barthe, 34, rue Sébastopol.

BIBLIOGRAPHIE

Code rural (Texte et commentaire) et **Droit usuel**, par MM. H. WATRIN, docteur en droit, avoué honoraire, officier de l'Instruction publique, et E. BOUVIER, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon. Préface de M. Ch. Mazeau, premier président honoraire de la Cour de Cassation (3^e édition). Ouvrage honoré de souscriptions de M. le Ministre de l'Agriculture. Un fort volume in-8 de XII-1148 pages. Broché : 12 fr. 50, relié 14 francs.

Editeurs : L. Larose et L. Tenin (Recueil de Sirey et *Journal du Palais*), 22, rue Soufflot, Paris.

Voici un livre dont les deux premières éditions ont été favorablement accueillies du public, à ce point qu'une nouvelle édition est devenue bientôt nécessaire.

« C'est, a dit M. Mazeau avec sa grande autorité, un livre bien conçu, consciencieusement élaboré et rédigé avec soin, dans un style élégant et sobre, où dominent la méthode, la précision et la clarté. »

C'est, ont répété les grands recueils et les revues de législation, de jurisprudence et d'administration, « une sorte d'encyclopédie de législation rurale et de droit usuel ».

Si l'ouvrage présentait déjà à ses débuts les qualités maîtresses d'un bon livre, alors qu'il n'était que l'œuvre de M. Watrin, ancien avocat et avoué, combien est-il plus vrai encore de les attribuer à cette troisième édition, à laquelle est venu collaborer un second auteur, M. E. Bouvier, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon, déjà avantageusement connu pour sa science juridique et ses nombreuses publications.

Les deux auteurs, alliant une pratique des affaires juridiques de trente années à une science juridique consommée, ont réalisé cette fois le degré de perfection que peut atteindre un travail aussi complexe et aussi chargé de matériaux.

On y trouve, scientifiquement exposés, avec références aux lois et aux arrêts, et mis à la portée de tout le monde, les sujets les plus divers :

Notions de droit civil (1^{re} partie). Texte du Code rural avec ses douze lois et leur commentaire, article par article : Voirie, Vaine pâture. Louage des choses (Maisons et fermes), Emphytéose, Animaux domestiques, Police sanitaire, Vices rédhibitoires, Servitudes, Régime forestier, Régime des eaux, Police rurale, Attributions des maires, etc. (2^e partie). Expropriation publique, etc., Louage de services, Responsabilité civile, Accidents du travail, Durée, hygiène et sécurité du travail, Protection du travail, Assistance, Sociétés et Associations, Habitations à bon marché, Bien de famille, Syndicats, Warrants, Presse, Chasse, Impôts, Régies municipales, Usages locaux (3^e partie).

Le livre s'adresse ainsi, non seulement aux hommes de loi et aux administrateurs, mais encore au public en général, aux propriétaires et aux fermiers, à quiconque enfin a le souci de la gestion d'un patrimoine quelconque. Il trouve également sa place dans les bibliothèques scolaires, et particulièrement dans celles des mairies rurales.

Enfin, parmi les livres qu'on peut offrir comme étrennes utiles, aux jeunes gens sortants ou prêts à sortir des écoles, il n'en existe peut-être pas beaucoup de plus indiqués.

Villas et Maisons de campagne modernes en Suisse

par Henry BAUDIN, architecte.

M. Henry Baudin, architecte à Genève, auquel nous devons déjà plusieurs brochures et ouvrages importants concernant l'architecture, dont *la Construction lyonnaise* a précédemment entretenu ses lecteurs, vient de publier une nouvelle œuvre documentaire que nous avons le plus grand plaisir à signaler : *Villas et Maisons de campagne modernes en Suisse*.

Nous avons annoncé, il y a quelques mois, l'apparition prochaine de cet ouvrage ; il est maintenant en vente, au prix de 30 francs, à la Société d'Éditions d'art, 6, rue Saint-Ours, à Genève, et nous sommes convaincus que nos lecteurs trouveront profit à consulter cette importante série des spécimens les plus variés de l'architecture élégante et pratique, adaptée à des milieux variés, dont les Suisses se sont fait une spécialité et que nous aimerions à voir imitées dans les constructions suburbaines trop souvent banales de notre région.

Nous reviendrons en détail sur cette intéressante publication ; nous avons voulu, dès son apparition, mettre les architectes à même de pouvoir sans retard avoir à leur portée une collection de documents susceptible de charmer ceux qui n'ont plus rien à apprendre ou d'inspirer ceux qui ne craignent pas de chercher des idées neuves ou des modèles judicieusement choisis.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

10 Décembre 1909	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné	172 50	175 »
— en planche rouge	297 50	212 50
— — jaune	170 »	180 »
Etain Banka en lingots	395 »	400 »
— Billiton et détroits en lingots	390 »	395 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	39 50	40 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	42 50	43 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques	73 »	76 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	» »
— laminé	330 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 30 Novembre au 9 Décembre 1909

Rue Antoine-Rémond. Atelier. Propr., M. Lapière, rue Amédée-Bonnet, 6. Arch., M. Michut, quai de Retz, 18.

Montée de Loyasse, 1. Maison. Propr., M. Clément, place de Trion, 3.

Grande rue de Monplaisir, 155. Entrepôt. Propr., M. Ziegler, grande rue de Monplaisir, 155.

Boulevard de la Croix-Rousse, angle de la montée Saint-Sébastien. Divers bâtiments. Propr., MM. Coudurier, Fructus et Descher, quai de Retz, 3. Arch., M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Rue du Pensionnat, 36. Usine. Propr., MM. Thonin frères, 26, rue Sainte-Jeanne. Arch., M. Lambert, cours Gambetta, 1.

Rue Saint-Georges, 9. Maison. Propr., M. Caillat. Entrep., M. Clément, place de Trion, 3.

Rue Stéphane-Coignet. Remise. Propr., M. Brun. Arch., M. Verger, à Parilly (Rhône).

Rue Stéphane-Coignet, 24. Maison. Propr., M. Grebeau. Arch., M. Verger, à Parilly (Rhône).

MERRY XMAS

Le Joyeux Noël

DE LA VIE A LA CAMPAGNE

Ce Numéro de Noël fera les délices de Tous, grands et petits : sous l'Estampe en quatre Couleurs — un *Christmas anglais* d'Harry Elliott — tableau révé pour une Demeure de Campagne, voici ce qu'il vous donne :

Pour vous, *ENEANTS et JEUNES GENS*, tout un Projet d'installation d'une Nursery et sa transformation en Home particulier avec Chambres, Salle d'étude et Salle de récréation. Pour la parer, une fort jolie planche en trois Couleurs reproduit six amusants modèles de Frises.

A votre intention, *MAITRESSES DE MAISON* qui songez à la composition des Menus pour les actuelles réjouissances gastronomiques, se succèdent, avec leurs innombrables Illustrations Cinématographiques très spéciales à *LA VIE A LA CAMPAGNE*, une série de précieuses recettes.

Pour vos Cadeaux, *MADAME et MADEMOISELLE*, l'article *Bibelots fleuris*, *Présents de Noël*, vous évitera d'inutiles recherches.

Pour vous, *MESSIEURS*, voici : Les émouvantes péripéties de la *Chasse à l'Isard dans les Pyrénées*, etc., etc. *S'équiper pour la pratique des Sports d'hiver* ; *Comment on crée un centre de Sports*.

Je ne vous cite là qu'une partie des Articles qui composent le numéro de Noël de *LA VIE A LA CAMPAGNE*, pour terminer avec celui qui fait l'objet d'un Concours : *Savoir composer un Parterre de Couleurs*, qu'accompagne une Subtile Aquarelle, donnant 3 modèles de compositions d'un même Parterre de broderies Louis XIV, vous posant insidieusement cette question : *Lequel des trois Parterres montre la plus distinguée et la plus harmonieuse association de Couleurs*, question à laquelle vous répondrez, car il se dégagera de ce Concours une précieuse leçon de Goût pour vous tons, Amateurs ou Professionnels qui voulez votre Jardin de plus en plus beau.

Ainsi que vous le pouvez constater, *LA VIE A LA CAMPAGNE*, toujours la première pour solutionner les questions Utiles et Pratiques, n'aurait pas voulu publier Son Numéro de Noël sous de vaines et superficielles apparences, même ses Planches en Couleurs sont tout un Enseignement. *LA VIE A LA CAMPAGNE* donne toujours plus qu'elle ne promet. Aussi hâtez vous de demander le Numéro à votre Librairie, dans les Gares ou chez Hachette et Cie, de peur d'arriver trop tard.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 3 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Restauration et aménagement de l'ancien Archevêché pour l'installation des bibliothèques municipales. — 1^{er} lot. Maçonnerie et fondations ordinaires. Montant, 35.195 fr. Soumissionnaires : MM. Malterre, 8,60 p. 100. — Jangot, 8,55 p. 100. — Empereire, 10,15 p. 100. — Matthey, 10,50 p. 100. — Dufier, 11 p. 100. — Peix, 12 p. 100. — Védrine, 12,35 p. 100. — Pénélon, 12,35 p. 100. — Leclerc, 14,25 p. 100. — Monthieux, 15,10 p. 100. — Pétauud, 15,10 p. 100. — Baudin, 16,25 p. 100. — Tarnaud, 17,66 p. 100. — Bourdeaux, 18 p. 100. — Grange frères, 18,80 p. 100. — Adjud., M. Dubois, 15, rue de la Fraternité, à Villeurbanne, 21,16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pierres de taille dures et midesures. Montant, 9.163 fr. Soumissionnaires : MM. Didier, 3 p. 100. — Duboin, 3,77 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 3^e lot. Dallages en ciment, application, carrelages, Montant, 3.300 fr. Soumissionnaires : MM. Mallet, 8,75 p. 100. — Jamot, 12 p. 100. — Marleix, 12,15 p. 100. — Bourdeaux, 18 p. 100. — Poulin, 18 p. 100. — Berby, 21,10 p. 100. — Adj., M. Lachamps, 75, rue Chaponnay, à Lyon, 24,15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Charpente en bois. Montant, 5.100 fr. Soumissionnaires : MM. Barnay, 8,27 p. 100. — Jouandon, 11,15 p. 100. — Chrétien, 12,17 p. 100. — Lelarge, 13,15 p. 100. — Société des ouvriers charpentiers, 15 p. 100. — M. Decostes, 15,20 p. 100. — Adjud., M. Lafosse, 131, avenue Berthelot, à Lyon, 18,25 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie, parquets. Montant, 40.135 fr. Soumissionnaires : MM. Pansu, 4,05 p. 100. — Roux, Reynaud et Watout, 6 p. 100. — Lafosse, 7,25 p. 100. — Cochet, 8,13 p. 100. — Hatton, 8,47 p. 100. — Charbonnier, 8,55 p. 100. — Barnay, 9,26 p. 100. — Chrétien, 12,17 p. 100. — Adjud., M. Martin, 14, rue Saint-Etienne, à Saint-Etienne, 13,30 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Charpente métallique et serrurerie. Montant, 64.630 fr. Soumissionnaires : MM. Bonhomme, 10,25 p. 100. — Euler et Goy, 16,11 p. 100. — Robin, 17,60 p. 100. — Adjud., M. Coudant, 47, rue de Séze, à Lyon, 18,11 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 40.247 fr. 50. Soumissionnaires : MM. R. Labasse et F. Labasse-Lesselier, 20,20 p. 100. — Rey, 25 p. 100. — Pauty, 25,66 p. 100. — Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-peinture, 26,80 p. 100. — M. Seguin, 27,60 p. 100. — Association ouvrière de production, 30 p. 100. — Adjud., M. Ebrard, 37, rue Consolat, à Marseille, 43 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Vitrerie. Montant, 2.970 fr. Soumissionnaires : MM. Mamessier, 21,65 p. 100. — Guillon, 28,12 p. 100. — Guy, 31,30 p. 100. — Adjud., M. Diviani, 27, rue Romarin, à Lyon, 34,25 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Couverture en ardoises, en tuiles vernies et dalles de fibro-ciment. Montant, 2.700 fr. Adjud., Société coopérative des ouvriers ferblantiers, zingueurs et plombiers de Lyon, 40, rue Saint-Michel, 12,25 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 2.500 fr. Soumissionnaires : MM. Nicolas frères, 11,50 p. 100. — Faure, 20,10 p. 100. — Guttin, 23,85 p. 100. — Adjud., Société coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers, zingueurs de Lyon, 25,20 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Plomberie pour les eaux et appareils sanitaires. Montant, 2.300 fr. Soumissionnaires : MM. Nicolas frères, 11,40 p. 100. — Guttin, 24,85 p. 100. — Adjud., Société coopérative des ouvriers ferblantiers de Lyon, 27 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Asphalte. Montant, 3.600 fr. Soumissionnaires : M. Lacroix, 5,60 p. 100. — Société l'Asphalte, 3,50 p. 100. — Adjud., M. Pérol, 79, avenue Félix-Faure, à Lyon, 11,50 p. 100 de rabais.

Rhône. — 6 décembre. — *Mairie de Villefranche.* — Construction d'une canalisation circulaire en béton ciment de 0 m. 60 de diamètre dans la rue la Quarantaine, sur 67 mètres. Montant, 2.000 fr. Adjud., M. Antony, à Villefranche, 12 p. 100 de rabais.

Rhône. — 6 décembre. — *Mairie de Villefranche.* — Travaux de viabilité. — 1^{er} lot. Entretien et grosses réparations des chemins vicinaux ordinaires et enlèvement des boues et immondices dans le quartier sud de la ville. Montant, 85.000 fr. — Adjud., M. Marduel, à Gleizé, prix du devis. — 2^e lot. Entretien et grosses réparations des voies urbaines et enlèvement des boues et immondices dans le quartier nord de la ville. Montant, 51.000 fr. Non adjugé. — 3^e lot. Enlèvement des boues et immondices dans le quartier est de la ville et des fumiers de l'abattoir. Montant, 16.800 fr. Adjud., M. François Charrin, 25 p. 100 de rabais.

Rhône. — 10 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une école maternelle dans le quartier de Montchat. — 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 6.244 fr. 87. Soumissionnaires : MM. Scly père et fils et Ledieu, 21,15 p. 100. — Adjud., M. Louis Védrine, 1, rue Voltaire, à Lyon, 21,35 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 26.345 fr. 31. Soumissionnaires : MM. L. Védrine, 15,15 p. 100. — Ginot et Lavy frères, 16 p. 100. — J.-B. Gioux, 16,25 p. 100. — H. Leclerc, 18,30 p. 100. — Adjud., MM. Grange frères, 1, rue Laurencin, à Lyon, 20,11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierre de taille dure et mi-dure. Montant, 3.882 fr. 68. Pas de soumissionnaire. — 4^e lot. Pierre de taille tendre. Montant, 5.330 fr. 60. Soumissionnaire : M. J. Delon, 14 p. 100. — Adjud., M. Lagarde, 50, rue Montesquieu, 15,10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Dallages et ciments. Montant, 3.108 fr. 36. Soumissionnaires : MM. L.-P. Poulin, 16,10 p. 100. — P. Berby, 22,15 p. 100. — L. Marleix, 22,85 p. 100. — J. Jamot, 23,06 p. 100. — Adjud., M. Lachamp, 75, rue Chaponnay, à Lyon, 24,17 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Carrelage et revêtement céramique. Montant, 1.882 fr. 41. Adjud., MM. H. Boulenger et Cie, 8, rue Franklin, à Lyon, 26,10 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Charpente en bois. Montant, 10.113 fr. 46. Soumissionnaires : MM. J. Lafosse, 12,15 p. 100. — Association coopérative des ouvriers charpentiers de Villeurbanne, 13,65 p. 100. — Société des ouvriers charpentiers, 15,10 p. 100. — M. L. Morel, 18,75 p. 100. — Adjud., M. Descotte, 89, rue de la Pyramide, à Lyon, 20,50 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 10.280 fr. 93. Adjud., M. Pansu, 21, rue des Asperges, à Lyon, 20,50 p. 100 de rabais. —

9^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 6.701 fr. 73. Soumissionnaires : MM. N. Coudant, 12,11 p. 100. — Euler et Goy, 20,15 p. 100. — P. Gauthier, 27,26 p. 100. — Union des métallurgistes, 27,75 p. 100. — Adjud., M. Etienne-François Gout, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 32,60 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 6.948 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Castéras, 30,15 p. 100. — J. Pauty, 30,30 p. 100. — Union ouvrière des plâtriers-peintres, 30,75 p. 100. — Adjud., Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-peinture, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, 32,40 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Vitrerie. Montant, 665 fr. Soumissionnaires : MM. G. Diviani, 15 p. 100. — Marioni, 25,30 p. 100. — Adjud., M. J. Del-Pietro, 13, rue de la Fromagerie, à Lyon, 25,35 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Couverture en ardoises. Montant, 743 fr. 62. Soumissionnaire : Association des ouvriers plombiers-zingueurs, 8,25 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 13^e lot. Ferblanterie et zinguerie. Montant, 2.487 fr. 25. Soumissionnaire : Association des ouvriers plombiers-zingueurs, 31,25 p. 100. — Adjud., M. E. Lelaquay, 13, rue Bugeaud, à Lyon, 33,35 p. 100 de rabais.

Ain. — 28 novembre. — *Mairie de Mollon.* — Construction de fontaines publiques. Montant, 19.750 fr. Soumissionnaires : MM. J.-M. Drujon, F. Delgrossi, prix du devis. — MM. J. Notte, 1 p. 100. — Gallet, père et fils, 1 p. 100. — A. Sigrand, 1 p. 100. — A. Larmarand, 1 p. 100. — Adjud., M. Louis-Eugène Abel, à Bourg, 2 p. 100 de rabais.

Allier. — 28 novembre. — *Mairie de Bourbon-l'Archambault.* — Construction d'un radiateur en béton de ciment armé. Montant, 33.280 fr. Soumissionnaire : M. Moulin, 10 p. 100. — Adjud., M. Chaumette, à Moulins-sur-Allier, 15 p. 100 de rabais.

Allier. — 28 novembre. — *Mairie de Commeny.* — Réadjudication des travaux d'établissement d'une deuxième conduite d'aménée des eaux. Montant, 191.665 fr. Soumissionnaires : MM. Lebert, 3 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 2 p. 100. — Courtaud, G. Garnier, Gil et Cie, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. Giraudon, Ducroux frères et A. Lafly, prix du devis. — M. Guyot, 1 p. 100. — Non adjugé, le rabais minimum n'ayant pas été atteint. Les travaux seront donnés de gré à gré.

Ardèche. — 28 novembre. — *Mairie de Cellier-du-Luc.* — Construction d'une école mixte à Cellier-du-Luc. Montant, 12.663 fr. 78. Adjud., M. Puech, à Luc, prix du devis.

Doubs. — 7 décembre. — *Sous-préfecture de Baumes-les-Dames.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Rougemont. Construction d'un cimetière. Montant, 15.342 fr. 39. Soumissionnaires : MM. Pégeot, 1 p. 100. — Curty, 5 p. 100. — Ollier, 5 p. 100. — Py, 5 p. 100. — Adjud., M. Thavard, à Rougemont, prix du devis. — 2^e lot. La Prétière. Construction d'une remise pour machines agricoles. Montant, 2.031 fr. 95. Aucun soumissionnaire. — 3^e lot. Gonsans. Rectification du chemin rural de Morte-Terre. Montant, 4.375 fr. 37. Soumissionnaires : MM. Gruet, 6 p. 100. — Morteau, 11 p. 100. — Pouchol, 5 p. 100. — Saintot, 1 p. 100. — Adjud., M. Curty, à Reugny, 20 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 12 décembre. — *Mairie d'Aurec.* — Travaux de canalisation d'eau. Montant, 55.000 fr. Soumissionnaires : M. Milamant frères, prix du devis. — MM. C. Ploton, 5 p. 100. — E. Gire, 7 p. 100. — A. Guyot, 8 p. 100. — A. Boit, 11 p. 100. — J.-B. Viallard, 12 p. 100. — J. Dumas, 13 p. 100. — P. Martin, 21 p. 100. — Déralle, 21 p. 100. — Adjud., M. Jérôme Berthet, à Firminy, 25 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 28 novembre. — *Mairie de Brives-Charensac.* — Adduction d'eau potable aux bourgs de Brives et de Charensac. Montant, 52.000 fr. Soumissionnaires : MM. Boit, 2 p. 100. — Imbert, 7 p. 100. — Viallard fils, 3 p. 100. — Arnaud, 6 p. 100. — Bourdelin, 4 p. 100. — Payre, 2 p. 100. — Romeuf-Delorme, 1 p. 100. — Benassit, 3 p. 100. — Guyot, 5 p. 100. — Adjud., M. Pestre, Le Puy, 9 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 2 décembre. — *Sous-préfecture de Thonon.* — Excenevex. Aménagement d'une école enfantine. Montant, 4.503 fr. 89. Soumissionnaires : MM. J.-B. Orlange, 1 p. 100. — J. Briffod, 4 p. 100. — Lenvers, 4 p. 100. — L. Lambert, 4 p. 100. — C. Chiocca, 7 p. 100. — J. Canepa, 8 p. 100. — J. Fianesio, 10 p. 100. — Adjud., M. Henri Bergoënd, à Douvaine, 12 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 2 décembre. — *Sous-préfecture de Thonon.* — Travaux communaux. 1^o Marin. Construction d'une école enfantine. Non adjugé. — 2^o Excenevex. Aménagement d'une école. Adjud., M. Bergoënd, à Douvaine, 12 p. 100 de rabais.

Jura. — 2 décembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Revigny. Construction de fontaines. Montant, 32.174 fr. 68. Soumissionnaires : MM. L. Luquet, 4 p. 100. — Romersa, 6 p. 100. — H. Treille, 8 p. 100. — Société ouvrière, 9 p. 100. — M. G. Lhéritier, 11 p. 100. — Adjud., M. J. Mouratille, à Saint-Julien, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Soucia. Réparations aux maisons d'école de Soucia et de Champsigna. Montant, 4.407 fr. 43. Soumissionnaire : M. Déalberto, 15 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Prost Flacand, à la Tour-du-Meix, 5 p. 100 de rabais.

Jura. — 4 décembre. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux et vicinaux. 1^{er} lot. Sallins. Réparations diverses au Collège. Montant, 21.315 fr. 69. Soumissionnaires : MM. Macelli, 5 p. 100. — Petot, 5 p. 100. — Adjud., M. Pochard, à Bracou, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Saizenay. Agrandissement du cimetière. Montant, 2.464 fr. 59. Soumissionnaires : MM. Paget, 6,10 p. 100. — Pochard, 8,25 p. 100. — Ucelli, 7 p. 100. — Chapuis, 9 p. 100. — Pellegrini, 8 p. 100. — Adjud., M. Boissier, à Salins, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Chemin de grande communication n° 123, de Salins à Ornans. Fourniture de matériaux. Montant, 1.700 fr. Aucun soumissionnaire. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 107, d'Arbois à Lausanne. Substitution d'une chaussée empierrée à la chaussée pavée. Montant, 2.500 fr. Adjud., M. Paréchon, à Mesnay, 6 p. 100 de rabais.

Isère. — 4 décembre. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 45, de Tullius à Saint-Quentin. Elargissement. Montant, 7.700 fr. Soumissionnaires : MM. Ney, 10 p. 100. — Grandmaison, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Lecointe, prix du devis. — MM. Elisée Veyret, 1 p. 100. — Gay, 5 p. 100. — Cavali Bertolo, 1 p. 100. — Rivoire, 3 p. 100. — Adjud. M. Debernardy, à Fures, 8 p. 100 de rabais.

Loire. — 4 décembre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'un égout rue Richelandière. Montant, 8.000 fr. Soumissionnaires : MM. Rix, Husson, prix du devis. — M. Dejoux, 9 p. 100. — Adjud., Mme veuve Cohuen, à l'Éparre, 16 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 8 décembre. — *Mairie du Creusot.* — Chemins vicinaux ordinaires. Entretien. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : MM. Voisin, 19 p. 100. — Pillot, 22 p. 100. — Adjud., M. Giroux, à Marmagne, 23 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 11 décembre. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'un établissement de bains-douches, par la Caisse d'épargne de Chalon, rue Philibert-Guide, 3 bis. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 17.650 fr. Adjud., M. Rigaud, à Rully, 6 p. 100 de rabais. — 2^o lot. Charpente. Montant, 1.250 fr. Adjud., M. Talbot, à Chalon, 1 p. 100 de rabais. — 3^o lot. Menuiserie. Montant, 5.050 fr. Adjud., M. Clerc, à Châlons-sur-Marne, 1 p. 100 de rabais. — 4^o lot. Serrurerie. Montant, 2.350 fr. Adjud., M. Chevrier, à Louhans, 13 p. 100 de rabais. — 5^o lot. Plâtrerie. Montant, 2.950 fr. Adjud., M. Collin, à Chalon, 6 p. 100 de rabais. — 6^o lot. Couverture. Montant, Adjud., M. Bérard, 41 p. 100 de rabais. — 7^o lot. Revêtements de cabines. Montant, 5.400 fr. Adjud., M. Patricot, 1 p. 100 de rabais. — 8^o lot. Chaudronnerie. Montant, 4.600 fr. Adjud., Mme veuve Vallée, à Nevers, 15 p. 100 de rabais.

Var. — 2 décembre. — *Toulon.* — 207 mètres cubes 782 bois de sapin de France, débité. Offres : MM. Roustau, 21.720 fr. 20. — Vetter, 17.453 fr. 90. — Pernel, 16.783 fr. 31. — Bonnet, 16.310 fr. 90. — Magnin, 15.988 fr. 80. — Bollon, 15.677 fr. 15. — Cartier, 15.562 fr. 87. — Gamet, 15.136 fr. 90. — Pouillard, 14.918 fr. 75. — Mulnière, 17.710 fr. 90. — Gaillard, 14.534 fr. 35. — Vinay, 14.399 fr. 29. — Vuillier, 14.316 fr. — Blanchet, 14.212 fr. 28. — Déplante, 14.157 fr. 65. — Charnoz, 14.295 fr. 40. — Ader, 14.129 fr. 18. — Decroux, 14.098 fr. — Castillon, 14.087 fr. 60. — Gallet, 14.087 fr. 60. — Jamet, 13.919 fr. 32. — Fromant, 13.921 fr. 40. — Bourgeat, 13.672 fr. 05. — Adjud., M. T. Théron, à Langogne (Lozère), 13.059 fr. 10.

Vaucluse. — 3 décembre. — *Sous-préfecture de Carpentras.* — Chemin de grande communication. Construction. Montant, 107.300 fr. Adjud., M. Vidal, à Pernes, 20 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 4 décembre. — *Préfecture.* — Reconstruction d'un pont métallique sur le Coulon. Montant, 35 000 fr. Soumissionnaires : MM. Katz, 16 p. 100. — Gasset, 16 p. 100. — Gémy, 13 p. 100. — Bonhomme, 15 p. 100. — Sadrin, 3 p. 100. — Joya père et fils et Cie, 16 p. 100. — Tardy-Fleury, 18 p. 100. — Magnard et Cie, 16 p. 100. — Forges de Franche-Comté, 23 p. 100. — M. Dérobert, 19 p. 100. — Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais, 11 p. 100. — MM. Marion, 25 p. 100. — Haour frères, 21 p. 100. — E. Laurent, 9 p. 100. — Compagnie de Fives-Lille, 13 p. 100. — M. Hostrin, 21 p. 100. — Adjud., MM. veuve Vallée, Carteron et Cie, à Nevers (Nièvre), 29 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 26 novembre. — *Mairie d'Avignon.* — Chemins vicinaux : Fourniture de matériaux. Montant annuel, 7.500 fr. Soumissionnaires : MM. L. Richard, 4 p. 100. — F. Faure, 2 p. 100. — H. Pascal, 2 p. 100. — H. Dabri, 3 p. 100. — Guet frères, 3 p. 100. — M. Combe, 4 p. 100. — Non adjugé, minimum non atteint.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Vendredi 24 décembre, 3 h. — *Mairie d'Oullins.* — Assainissement de la ville d'Oullins. Construction d'égouts et canalisations, établissement d'un service d'arrosage. Directeur des travaux, M. Colard, voyer communal. — 1^{er} lot. Construction d'égouts et canalisations et travaux accessoires, cheminées de regards, réservoirs de chasse, etc. Montant, 177.734 fr. 40. Cautionnement, 10.000 fr. — 2^e lot. Construction de canalisation en fonte pour l'établissement du service d'arrosage et pour l'alimentation des réservoirs de chasse des égouts. Montant, 48.339 fr. 85. Cautionnement, 3.000 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Mardi 28 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout sous le chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon. Montant, 11.144 fr. 50. — Les paquets cachetés devront parvenir au maire de Lyon, par la poste, recommandé, au plus tard le lundi 27 décembre, à 5 heures du soir. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements aux bureaux des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39.

Rhône. — Dimanche 3 janvier, 5 h. 1/2, dernier délai. — *Mairie de Lyon.* — Groupe scolaire du quartier de la Madeleine. Travaux de béton armé. Travaux évalués à la somme de 59.703 fr. 80. Cautionnement, 6.000 fr. — Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 3 janvier, 1910, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 1 (embranchement des Marronniers à Fontaines-sur-Saône. Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment, sur la commune de Fontaines-sur-Saône, sur 297 m. 50. Montant, 11.000 fr. Cau-

tionnement, 370 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 13 bis de Villefranche à Rive-de-Gier. Construction d'une canalisation en béton de ciment, sur la commune d'Ecully, sur 183 mètres. Montant, 2.550 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 7, de la Guillotière à Marennes. Construction d'un égout du 4^e type, sur 837 mètres, sur la commune de Lyon. Montant, 33.016 fr. 10. A valoir, 1.933 fr. 90. Total, 35.000 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 25, de Saint-Irénée à Malataverne. Construction de canalisations dans les traverses de Francheville-le-Haut et de Francheville-le-Bas, sur 1.100 mètres. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 430 fr. — 5^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 51, de Saint-Laurent-de-Chamousset à Panisnières. Construction et réfection de trottoirs et rigoles pavées, dans la traverse du bourg de Saint-Clément-les-Places. Montant, 3.250 fr. Cautionnement, 300 fr. — Un minimum de rabais pourra être fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture.

Rhône. — Vendredi 21 janvier, 2 h. 3/4. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une maison de la mutualité place de la Victoire. Directeur des travaux, M. Clermont, architecte à Lyon, 14, place de la Martinière. 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 32.400 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — 2^e lot. Maçonneries. Montant, 101.700 fr. Cautionnement, 5.100 fr. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Montant, 56.200 fr. Cautionnement, 2.800 fr. — 4^e lot. Pierre de taille tendres (pouvant se débiter à la scie) et pierres mi-dures. Montant, 77.800 fr. Cautionnement, 3.900 fr. — 5^e lot. Ciments (application), dallages. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 230 fr. — 6^e lot. Carrelages. Montant, 7.200 fr. Cautionnement, 360 fr. — 7^e lot. Charpente en bois. Montant, 18.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 8^e lot. Menuiserie, parquets. Montant, 54.000 fr. Cautionnement, 2.700 fr. — 9^e lot. Charpente métallique. Montant, 21.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — 10^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 27.000 fr. Cautionnement, 1.350 fr. — 11^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 39.600 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 12^e lot. Vitrierie. Montant, 6.700 fr. Cautionnement, 330 fr. — 13^e lot. Couverture en ardoises. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 110 fr. — 14^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie extérieure. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 15^e lot. Plomberie pour les eaux. Montant, 7.400 fr. Cautionnement, 370 fr. — 16^e lot. Asphalte. Montant, 1.800 fr. Cautionnement, 100 fr. — 17^e lot. Fumisterie. Montant, 600 fr. Cautionnement, 30 fr. — Renseignements aux Bureaux des renseignements, de l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Ain. — Dimanche 19 décembre, 1 h. — *Mairie de Grièges.* — Travaux d'ouverture du chemin vicinal ordinaire n° 3, entre Jonc et Chavannes, comprenant la construction de deux ponts sur la Veyle. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 12.500 fr. Cautionnement, 600 fr. — 2^e lot. Partie métallique. Montant, 6.020 fr. Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Vauge, agent-voyer principal à Pont-de-Veyle.

Ain. — Mercredi 22 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des routes nationales et d'éclairage du passage du Fort-L'Écluse, 23 lots, pour une durée de cinq années, du 1^{er} janvier 1910 au 31 décembre 1914. Renseignements à la Préfecture (3^e division) et dans les bureaux des ingénieurs ordinaires à Bourg et Belley.

Alpes-Maritimes. — Jeudi 23 décembre, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Fourniture, en deux lots, des matériaux destinés à l'entretien des chaussées empierrées pour les chemins ruraux, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1910 et le 31 décembre 1913 ou 1916. Cautionnement, 1.000 fr. par lot.

Alpes-Maritimes. — Jeudi 23 décembre, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Fourniture des matériaux destinés à l'entretien des chaussées empierrées de la voirie urbaine, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 1910 et le 31 décembre 1913 ou 1916. Cautionnement, 3.000 fr. — Un minimum de rabais sera déposé avant l'ouverture de la séance. Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 26 décembre, 10 h. — *Mairie de Lamastre.* — Travaux de réparations aux écoles. Montant, 2.032 fr. Cautionnement, 100 fr. Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. le Maire de Lamastre et par M. Marcel Gallix, architecte à Tournon. — Renseignements à la mairie de Lamastre et chez M. Marcel Gallix, architecte à Tournon.

Ardèche. — Jeudi 30 décembre, 11 h. — *Mairie d'Annonay.* — Travaux d'entretien des bâtiments et mobiliers communaux et scolaires, ainsi que des conduites et appareils de la distribution des eaux, pendant les années 1910, 1911 et 1912. 1^{er} lot. Charpente et menuiserie. Mont., 2.000 fr. Caut., 1.200 fr. — 2^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Ferblanterie, zinguerie et vitrierie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Entretien des conduites et appareils de la distribution des eaux. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Les entrepreneurs français seuls, résidant dans la commune d'Annonay, pourront prendre part à l'adjudication. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'architecte voyer, directeur des travaux. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignement au bureau de l'architecte voyer.

Doubs. — Jeudi 23 décembre, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Vorges. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 20.926 fr. 87. Cautionnement, 700 fr. Auteur du projet, le Service hydraulique. — 2^e lot. Quingey. Agrandissement de l'abattoir. Montant, 8.730 fr. Cautionnement, 290 fr. Auteur du projet, M. Boutterin, architecte à Besançon. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Drôme. — Dimanche 16 janvier, 2 h. — *Mairie de Vercheny.* — Construction d'une maison d'école. Montant, 13.490 fr. 48. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Jeudi 30 décembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Igny. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de l'Étang-des-Maisons à Sauvigney-les-Angirey. Construction

entre le hameau de l'Etang-des-Maisons et le territoire de Sauvigney-les-André, sur 703 mètres. Montant, 8.383 fr. 03. A valoir, 280 fr. Frais, 99 fr. 50. — 2^e lot. Villers-Vaudey. Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Renaucourt à Villers-Vaudey. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 1, de Renaucourt à Fleury-les-Lavoncourt et le chemin vicinal ordinaire n° 1, de Renaucourt à Saint-Julien, sur 3.185 mètres. Montant, 27.837 fr. 15. Cautionnement, 930 fr. Frais, 184 fr. 40. — 3^e lot. Vellefrey. Chemin vicinal ordinaire n° 3, de Vellefrey à Longeville. Rectification entre les lieux dits Prés de Veaux et Poirier Béni, sur 250 mètres. Montant, 2.491 fr. 30. Cautionnement, 80 fr. Frais, 80 fr. 75. — 4^e lot. Gézier. Rue de Traverse. Elargissement et construction de bordures de trottoirs avec demi-rigoles pavées. Montant, 2.007 fr. 07. Cautionnement, 70 fr. Frais, 59 fr. — 5^e lot. La Chapelle Saint-Quillain. Construction d'un lavoir couvert. Montant, 4.292 fr. 97. Cautionnement 215 fr. Frais, 58 fr. 40. — 6^e lot. Ecuelle. Réparations au clocher et à la toiture de l'église. Montant, 714 fr. 50. Cautionnement, 35 fr. Frais, 31 fr. 85. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par le service vicinal, pour les lots, 1 à 4, par M. Courvoisier, architecte à Gray, pour le 5^e lot, et par M. Laplanche, architecte, à Gray, pour le 6^e lot. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 23 décembre, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux de grosses réparations et d'entretien en 1910 et 1911 des bâtiments départementaux situés à Annecy : Hôtel de la Préfecture, 2.000 fr., Palais de justice, 300 fr., Casernement de gendarmerie, 450 fr., Maison d'arrêt et de correction, 400 fr. Montant, 3.150 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'architecte départemental à Annecy. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Dimanche 26 décembre, 11 h. — *Mairie de Dionay.* — Construction d'une nouvelle classe avec logement et préaux couverts. Montant, 14.800 fr. Cautionnement, 750 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la mairie et chez M. Dupéty, architecte à Saint-Marcellin.

Jura. — Jeudi 6 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Montjovent. Réparations à la maison d'école. Montant, 2.119 fr. 59. A valoir, 230 fr. 41. Total, 2.350 fr. — Les soumissions accompagnées des pices prescrites devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 5 janvier, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Loire. — Lundi 10 janvier 1910. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture de Saint-Etienne. Fourniture de bois divers. Peuplier grisard : 4 lots de 15 mc. chacun; noyer étuvé : 2 lots de 12 mc. chacun. Demande d'admission au plus tard le 27 décembre. Réadjudication éventuelle le 8 février. — Renseignements à la manufacture.

Saône-et-Loire. — Lundi 27 décembre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture*

de Louhans. — Cuiseaux et Champagnat. Construction d'une école mixte intercommunale au hameau de Semon. Territoire de Cuiseaux). Montant du devis non compris imprévus et travaux réservés, 17.250 fr. Architecte auteur du projet au visa duquel les certificats doivent être soumis, M. Pinchard, architecte à Mâcon. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Jeudi 16 et samedi 18. *Quo Vadis?* — Vendredi 17, reprise d'*Aïda*.

CÉLESTINS Tous les soirs, la délicieuse comédie de MM. de Fiers et Caillavet, *L'Âne de Buridan*.

HORLOGE Il n'est pas de spectacle plus entraînant, plus gai et plus mouvementé que la joyeuse opérette *Lucette à la Caserne*. Et quels artistes excellents qui interprètent *Lucette à la Caserne*, commençant à 8 h. 3/4 précis, et qui est jouée en matinée à moitié prix, les dimanches et jeudis.

SCALA Vendredi 17, spectacle de gala, première et importants débuts

CASINO-KURSAAL *Le lieutenant Cupidon*, avec Polin, dans le rôle du soldat Pygmalion, continue d'obtenir tous les soirs un succès énorme.

ELDORADO Jeudi 16, première représentation de *Roger la Honte*, de Jules Mary, qui sera continué les soirs suivants.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 53621

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITÉ
LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

Six tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; Six de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se suivent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciment Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône), Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges moeurs, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres, Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises.

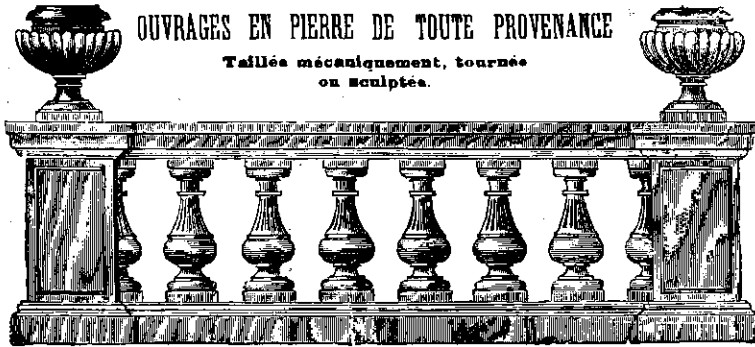
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITÉ ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon. Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et dona-
tions et admettant pour le paiement des droits de
succession le principe de la déduction des dettes
civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets
permettant de liquider facilement et rapidement les
nouveaux droits de succession, quelle que soit
l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

AU CHINOIS 11, rue Centrale
LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION
VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

L'Agence FOURNIER, 14, rue Confort LYON.